

Philippe DERUDDER

958, rue de Repentigny

SAINTE ADÈLE

Québec – J8B1K2

450 229 9725

derudder@lhed.fr

Le 26 janvier 2019

Mémoire

J'ai participé au forum citoyen qui s'est tenu à Montréal le 16 janvier. Pour passionnant qu'il fut, le temps imparti et le format ne m'ont pas permis de faire passer le message principal qui me semble essentiel.

Sur le plan économique :

Si on veut que l'humanité ait un avenir il faut passer du modèle actuel conditionné par l'accès à l'argent tant au plan individuel que collectif, à un modèle conditionné par la préservation de la vie et la suffisance pour tous dans la limite de ce que la planète peut soutenir. Aujourd'hui l'économie s'impose au politique. L'avenir doit soumettre l'économie au politique, expression du droit des peuples à déterminer leur destin.

Rendre cela possible implique de réconcilier l'intérêt collectif et l'intérêt privé. Il suffit pour cela de **rendre le financement du Bien commun autonome**, indépendant donc des ressources fiscales issues des revenus des entreprises et des personnes.

Inscrire donc dans la constitution que les actions d'intérêt collectif issues du débat public et d'une décision démocratique sont financées par une **monnaie québécoise complémentaire au dollar**. Elle est émise par création monétaire pure, créée et administrée par un organisme public. Ce sont les projets d'intérêt collectif démocratiquement décidés qui donnent lieu à la création de la monnaie québécoise à la hauteur nécessaire. Elle a cours forcé, elle n'est pas convertible, elle n'a cours que dans les limites territoriales du Québec, elle est fléchée vers des productions québécoises durables et sociales. Les sommes investies dans ces projets ne sont pas remboursables. La monnaie est détruite par une fiscalité adaptée. (voir https://www.youtube.com/watch?v=qaqW0mt_a4s)

Sur le plan politique :

La démocratie représentative telle que vécue au Québec est à bout de souffle. Le modèle doit évoluer vers une démocratie plus participative.

- À minima inscrire le RIC (Referendum d'Initiative Populaire dont les règles sont à préciser mais inspirées du modèle suisse
- Mieux : aller en plus vers un système à deux chambres : L'assemblée nationale comme actuellement, doublée d'une chambre citoyenne composée de citoyens tirés au sort, à mandat court (deux ans ?) et non renouvelable. Cette chambre a proposition de loi, pouvoir d'amendement des lois proposées. Pour être votée toute loi doit avoir l'accord des deux chambres. Cette chambre citoyenne, non partisane car indépendante des partis serait le trait d'union entre le peuple et le pouvoir en place.

A handwritten signature or set of initials in black ink, consisting of a vertical line on the left and a series of connected loops and curves on the right.